

**RIA SIRACH**

**Procès-verbal**

**Jean MAURY** souhaite la bienvenue aux délégués. Il rappelle que l'un des premiers conseils communautaires avait eu lieu dans cette salle même et que le hasard a voulu que le dernier conseil de cette mandature se fasse à RIA SIRACH. Ce conseil a une petite particularité, le Président est absent et nous lui souhaitons un bon rétablissement. En son absence, c'est Claire SARDA VERGES qui présidera, suivant l'ordre alphabétique des communes. Il souhaite la bienvenue aux délégués des nouvelles communes, Vernet-les Bains, Corneilla de Conflent, et Campoussy.

**Claire SARDA VERGES** souhaite également la bienvenue aux délégués de Vernet-les Bains, Corneilla de Conflent, et Campoussy.

**Claire SARDA VERGES** indique qu'elle a été destinataire de plusieurs procurations et procède à l'appel des présents.

ASSISTAIENT A LA SEANCE : Claire SARDA-VERGES, Aimé BAGO, Bernard MALPAS, Juliette CASES, Josette PUJOL, Charline TRILLES, Stéphane SALIES, Claudette MARTINETTO, Rose-Marie ARREDONDO, André AMBRIGOT, José MONTESSINO, Odette SALVAT, Claude ESCAPE, Francis GUERLIN, Arlette BIGORRE, Yves CHAULET, Jacques FARGE, Serge CANTIER, Maryse CAMPS-MAURY, Huguette BROCH, Marie-Françoise RAYNAUD, Henri SENTENAC, Olivier BETOIN, Vincent MIGNON, Edwige PARIS, Jean-Louis JALLAT, Madeleine DARNE, Francis SIDOS, Elisabeth PREVOT, Yves DELCOR, Bernard LAMBERT, Alain VILA, Inès MARC, Géraldine BOUVIER, Nathaniel ZOBERMAN, Jean-Claude CHARLET, Gérard RABAT, Louis VILA, Jean MAURY, Jean PAGES, Nicolas CAMPS, Bernadette GRATIOLET, Claude MARC, Fabienne BARDON, François SALIES, Serge MANAUT, Bernard LOUPIEN, Annie TORGUE, François LIOT, Jean-Jacques ROUCH, Brigitte JALIBERT, Roger CLAVERE, Alan MATTINGLY, Patrick CHANONIER, Etienne GOZE, Huguette TEULIERE, Marie-Thérèse BACO.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Jean Claude PIQUEMAL donne procuration à Juliette CASES, Pierre BES donne procuration à Charline TRILLES, Roger SOLERE donne procuration à Josette PUJOL, Serge JUANCHICH donne procuration à Fabienne BARDON, Roland LAPORTE donne procuration à Francis GUERLIN, Betty LLOANSI donne procuration à Jean MAURY, Jacques LLOANSI donne procuration à Bernard LOUPIEN, Serge DELION donne procuration à François LIOT, Michel FAURE donne procuration à Jean-Louis JALLAT, Sauveur CRISTOFOL donne procuration à Francis SIDOS, Jean-Marie PAYRE donne procuration à Jean-Claude CHARLET, Jean-Marie MAYDAT donne procuration à Serge MANAUT.

ABSENTS EXCUSES : Alain BOYER, Serge CRISTOFOL, Alexandre MASSINES, André EGEE, Francis MARTINEZ, Eric NIVET, Odile GUINEL, Guy CASSOLY, Yves LAVILLE, Chantal DUHAUVELLE, Danielle ROBERT, André ARGILES, Christian FILLOLS, Jean CASTEX, Anne-Marie BRUN, Jean-Marc MAJEAU, Guy BOBE, Daniel FABREGAT, Jean-Paul SANGLA, Jean-Claude GOZE.

**Charline TRILLES** est désignée secrétaire de séance.

**Claire SARDA VERGES** confirme que le quorum est atteint et que la séance peut être ouverte.

**La Présidente** précise qu'il y a quelques oublis et qu'ils sont à rajouter à l'ordre du jour, à savoir que le bilan de la Commission Culture sera complété par le bilan de la Commission Transfrontalière.

## **1 PV DE LA SEANCE DU 13 DECEMBRE 2013**

Les délégués ont pu télécharger, sur le site internet de la Communauté de Communes du Conflent, le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2013 qui a eu lieu à Fontpédrouse.

**La Présidente** demande si ce procès-verbal appelle des observations.

**Charline TRILES** précise qu'en page 20 du procès-verbal elle a demandé ce qu'aller devenir l'ancienne crèche et non pas la nouvelle.

**La Présidente** propose de faire corriger le procès-verbal dans ce sens.

**La Présidente** soumet à l'approbation du conseil le procès-verbal.

**Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.**

**La Président** rappelle qu'il avait été décidé lors du précédent conseil communautaire de faire un bilan rapide de cette mandature par commission afin qu'il y est une trace pour les futurs conseillers et les citoyens de ce qui a été fait depuis la création de la communauté. Elle demande donc à chaque président de commission d'effectuer un bilan rapide. Elle précise que pour les points où il y a des bilans à présenter et des points à délibérer, nous resterons dans la logique et nous travaillerons sur le même thème, nous aborderons à la fois le bilan et les propositions sur lesquelles il convient de délibérer.

## **2 BILAN DE LA COMMISSION ENFANCE JEUNESSE**

**Josette PUJOL** précise que l'ancienne crèche est située sur le domaine communal et qu'elle ne connaît pas son devenir.

**Josette PUJOL**, présidente de la Commission Enfance Jeunesse, par l'intermédiaire de Lydie LEMAIRE GIRAUD, rend compte du bilan du mandat 2008-2014. Les bilans seront consultables sur le site de la communauté de communes.

## **3 BILAN DE COMMISSION SERVICES A LA POPULATION**

**Fabienne BARDON**, présidente de la Commission Service à la Population, rend compte du bilan du mandat 2008-2014. Les bilans seront consultables sur le site de la communauté de communes.

## **4 BILAN DE LA COMMISSION ORDURES MENAGERES**

**Jean MAURY**, président de la Commission Ordures Ménagères, rend compte du bilan du mandat 2008-2014. Les bilans seront consultables sur le site de la communauté de communes.

### 5.1 Bilan de la Commission des Finances

**Serge CANTIER**, président de la Commission Finances, rend compte du bilan du mandat 2008-2014. Les bilans seront consultables sur le site de la communauté de communes.

### 5.2 Demandes de subventions

#### 5.2.1 Containers enterrés

**Serge CANTIER** propose au Conseil de solliciter le Conseil Général, le SYDETOM 66 et l'Etat dans le cadre de la DETR afin de financer le programme d'installation de containers enterrés et semi enterrés 2014. Ce projet est évalué à 81.435,13 € H.T.

**La Présidente** demande s'il y a des questions et soumet au vote.

**Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.**

#### 5.2.2 Equipement d'une Benne pour laver des containers

**Serge CANTIER** propose de solliciter une subvention de l'Etat dans le cadre de la DETR afin d'équiper une Benne à Ordures Ménagères d'un système de lavage automatique des containers de déchets ménagers.

Cette opération est évaluée à 44.400 € H.T.

**La Présidente** demande s'il y a des questions et soumet au vote.

**Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.**

#### 5.2.3 Acquisition d'une Benne à Ordures Ménagères Mixte

**Serge CANTIER** propose au Conseil de solliciter une subvention de l'Etat dans le cadre de la DETR afin d'acquérir une Benne à Ordures Ménagères Mixte visant à collecter les containers enterrés et les containers classiques. Cet achat est évalué à 225.700 € H.T.

**La Présidente** demande s'il y a des questions et soumet au vote.

**Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.**

#### 5.2.4 Aménagements extérieur du centre de loisirs de RIA

**Serge CANTIER** propose au Conseil de solliciter une subvention de la CAF, du Conseil Général dans le cadre de l'AIT et de l'Etat dans le cadre de la DETR afin de financer les aménagements extérieurs du Centre de Loisirs de RIA.

L'extension du Centre de Loisirs a débuté et la Commission Enfance Jeunesse souhaite finaliser la cours implantée sur un ancien cours de Tennis afin d'y matérialiser un espace ludique, des jeux adaptés aux plus jeunes, et clôturer l'ensemble du site. Cet espace serait ainsi réservé aux activités du centre de loisirs.

Ce projet est évalué à 58.550 € H.T.

**La Présidente** demande s'il y a des questions et soumet au vote.

**Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.**

### **5.2.5 Aménagements et mobilier divers, sécurité et accessibilité à la Médiathèque Intercommunale**

**Serge CANTIER** propose au Conseil de solliciter une subvention de l'Etat dans le cadre de la DETR et du Conseil Général afin de financer des travaux et des acquisitions de mobilier visant à l'amélioration des conditions d'accessibilité de la Médiathèque aux Personnes à Mobilité Réduite et à des travaux d'entretien et de sécurité du Bâtiments :

Mise en Sécurité du bâtiment

- Mise en conformité électrique
- Réparation de la clôture d'accès
- Munir le local technique d'une porte Coupe-Feu

Mise en conformité à la réglementation sur l'accessibilité aux personnes handicapées

- Adaptation de la banque d'accueil
- Placement d'une main courante supplémentaire sur l'escalier
- Mise en place un signal sonore indiquant l'ouverture des portes de l'ascenseur
- Mise en place un signal vocal indiquant la position de la cabine de l'ascenseur
- Mise en place une téléalarme ascenseur adaptée aux personnes handicapées
- Mise en place d'un dispositif permettant de refermer la porte derrière soi dans les sanitaires adaptés
- Mise en place d'un lave main à l'intérieur de sanitaires adaptés

Rénovation du bâtiment

- Réfection des peintures du 1<sup>er</sup> étage
- Remplacement du chéneau et révision de la couverture
- Reprise de l'étanchéité de la toiture terrasse
- Reprise des épaufrures des avants toits
- Remise en état de la Salle Vivès et sécurité incendie
- Achat de mobilier d'aménagement supplémentaire de la médiathèque

Ces travaux sont évalués à 77.798,78 € H.T.

**La Présidente** demande s'il y a des questions et soumet au vote.

**Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.**

### **5.2.6 Financement Relais de Services Publics d'Olette**

**Serge CANTIER** propose au Conseil de solliciter une subvention auprès de l'Etat d'un montant de 10.000 €, au titre du Volet Territorial du CPER pour l'animation d'un visio guichet à Olette, Relais de Service Public.

**La Présidente** demande s'il y a des questions et soumet au vote.

**Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.**

### **5.3 Convention avec la Commune de Vernet-les Bains**

**Serge CANTIER** rappelle qu'en 2006 la Communauté de Communes Canigou Val Cady a réalisé un emprunt pour l'acquisition de divers matériels à répartir entre VERNET LES BAINS, CORNEILLA DE CONFLENT ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CONFLENT pour le matériel destiné au service des ordures ménagères.

Prêteur : Banque populaire des PO  
Montant : 100 000 €  
Taux : 4,16 %  
Echéance trimestrielle : 3 068,74 €  
Dernière échéance 01/01/2015  
Capital restant dû au 31/12/2013 : 31 741,47 €

Part à prendre en charge par la communauté de communes 18,72 %

L'emprunt sera repris en totalité par la commune de VERNET LES BAINS ;

Une convention sera établie pour le remboursement par la Communauté de Communes du Conflent de sa quote-part :

$3068,74 \times 18,72 \% = 574,47 \text{ € / échéance}$

**La Présidente** demande s'il y a des questions et soumet au vote.

**Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.**

## **6 BILAN DE LA COMMISSION GOUVERNANCE**

**Jean-Louis JALLAT**, président de la Commission Gouvernance, rend compte du bilan du mandat 2008-2014. Les bilans seront consultables sur le site de la communauté de communes.

## **7 TOURISME**

### **7.1 Bilan de la commission Tourisme**

**Huguette BROCH**, présidente de la Commission Développement Economique Tourisme, rend compte du bilan du mandat 2008-2014. Les bilans seront consultables sur le site de la communauté de communes.

### **7.2 Association Tourisme Conflent – subvention 2014 et désignation de représentants**

**Huguette BROCH** confirme que l'association a été créée, certains auraient souhaité la création Office Intercommunale. La Commission n'a pas souhaité mettre en place cet office car il aurait fallu, premièrement, dissoudre les structures existantes, composé de sociaux professionnels qui

travaillent depuis longtemps, deuxièmes, le fait que les structures existantes soient très hétérogènes qui ont des budgets très variables, l'arrivée de la commune de Vernet-les Bains avec un office de tourisme très performant puisqu'il s'agit d'un EPIC. Une très lourde réflexion à faire par la commission qui ne se s'est pas sentie prête. Conscient de la nécessité d'une structure, la commission a souhaité fédérer les sociaux professionnels et les acteurs des structures existantes et pour se faire il a été décidé de créer une association, structure souple. Elle résume les statuts. Il est prévu un délégué et un suppléant par structure, celles-ci sont au nombre de 8 structures donc 8 délégués et 8 suppléants. Ces représentants sont élus par le Conseil d'Administration de chacune de ses structures, il faut qu'il y ait obligatoirement un sociaux professionnel, il y aura donc 8 sociaux professionnels et 8 suppléants. Au côté de ces sociaux professionnels, elle rappelle que cette association sera financée par la communauté de communes, il faudra des élus communautaires. La commission a pensé que le président ou la présidente de la commission Tourisme serait de droit dans ses élus afin de faire le lien entre la commission tourisme et cette association et demande au conseil de nommer 3 représentants qui souhaiteraient y participer.

**Huguette BROCH** demande si dans l'assemblée trois personnes seraient intéressées. Messieurs André AMBRIGOT, Jean-Louis JALLAT et Jean-Jacques ROUCH se proposent.

**La Présidente** demande s'il y a des questions et soumet au vote l'adhésion de la communauté de communes à l'association Tourisme en Conflent.

**La Président signale que Mesdames Huguette BROCH et Juliette CASE ont quitté la salle et non pas pris part à l'examen et au vote.**

**Un accord est donné par 64 voix POUR et 2 Abstentions (Bernard LOUPIEN et Jacques LLOANSI).**

**La Présidente** demande s'il y a des questions et soumet au vote la nomination des 3 représentants au sein de cette association.

**La Président rappelle que Mesdames Huguette BROCH et Juliette CASE ont quitté la salle et non pas pris part à l'examen et au vote.**

**Un accord unanime est donné.**

**Huguette BROCH** rappelle que les demandes de subventions FEDER se terminent fin 2014, afin d'encaisser ses subventions il faut que les actions soient réalisées et facturées avant fin 2014.

**Huguette BROCH** sollicite la Communauté de Communes du Conflent pour l'obtention une d'une subvention de fonctionnement de 100 000 €, comprenant 28.000 € d'aide déjà accordé pour le poste qu'occupe Régine BOUTONNET et un complément de 72.000 €, pour

l'association Tourisme en Conflent pour l'année 2014 permettant de financer un budget établi comme suit :

DEPENSES		PRODUITS	
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Salaires+charges+ mises à disposition	62 000,00 €	Adhésions	120,00 €
Déplacements et autres défraiements	1 500,00 €		
fournitures	800,00 €		
photocopieur (mutualisé)	700,00 €	Subventions :	
assurance	700,00 €	CC Conflent	100 000,00 €
parution journal officiel	50,00 €	Feader	29 880,00 €
frais gestion de compte bancaire	200,00 €		
cabinet comptable	1 800,00 €		
frais postaux	600,00 €		
Communication mutualisée : site internet, agenda mensuel des manifestations, guide pratique			
fiches rando, publireportages	48 000,00 €		
Formation, éductours, assises, workshop	6 800,00 €		
Carte ambassadeur	2 000,00 €		
<b>INVESTISSEMENT</b>			
1 ordinateur Imac avec PAO	3 850,00 €		
meublier de bureau	1 000,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>130 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>130 000,00 €</b>

### 2.22.37

**La Présidente** résume qu'il s'agit d'une subvention de 100.000 € mais qui correspond à une augmentation demandée de 72.000 €

**Josette PUJOL** demande si quelqu'un s'est renseigné pour savoir s'il était possible de voter une subvention ..... **2.23.15 je n'entends pas la fin de sa phrase**

**La Présidente** rappelle que sur ce point, il y a discussions, lors de la réunion du bureau, les points de vues sont partagés sur l'urgence et le fait de délibérer, avant le vote du budget, sur de nouvelles dépenses. Elle propose de soumettre au vote, du conseil, le fait de voter cette subvention de 100.000 €, sachant qu'elle représente effectivement une augmentation de 72.000 € pour la communauté de communes.

**La Présidente** demande s'il y a des questions.

**Josette PUJOL** souhaite savoir si c'est légal.

**La Présidente** répond que si ce n'était pas le cas, cela n'aurait pas été inscrit à l'ordre du jour.

**Huguette BROCH** dit que dans d'autres communes qui votent des subventions indépendamment du budget.

**La Présidente** demande à Christian ALIU de répondre à cette question.

**Christian ALIU** dit qu'il est possible de voter une subvention puisque tant que le budget de l'année 2014 n'est pas voté, on peut engager les dépenses sur la base du budget de l'année dernière, en ce qui concerne le fonctionnement. Rien n'empêche aujourd'hui le conseil de voter une subvention de fonctionnement.

**Vincent MIGNON** demande pourquoi il y a urgence de le faire.

**Huguette BROCH** dit qu'il y a urgence de le faire car si la communauté de communes attend fin avril, dans cette subvention qui est sollicité, il y a le salaire d'un chargé de missions. Il n'est pas possible de le recruter tant que cette subvention n'est pas attribuée. Cela repousserait le recrutement au mois de Mai sachant que la saison touristique démarre top et Régine BOUTONNET ne sera pas autant disponible que maintenant. En résumé, l'année 2014 sera perdue.

**Serge CANTIER** dit qu'il laisserait le vote au prochain conseil communautaire.

**La Présidente** rappelle que les avis sont partagés. Qu'elle-même avait exprimé, lors du bureau, sa réticence pensant qu'il était possible de mettre en route le profil de poste, lancer un appel à candidature et commencer à les recevoir mais ne pas engager l'avenir. Elle s'abstiendra sur ce vote.

**Huguette BROCH** dit qu'à partir du moment où il a été dit que c'était légal, elle ne voit pas en quoi les futurs délégués seront lésés sachant que cette somme paraît dérisoire par rapport à toutes celles précédemment octroyées. Elle ne pense pas que ni les finances de la communauté de communes soient mises en danger, ni que qui que ce soit, soit lésé pour ce type de somme et cela permet à l'association de travailler et d'avancer.

**La Présidente** soumet au vote.

**Un accord est donné par 53 voix POUR et 13 ABSENTATIONS (Claire SARDA VERGES, Bernard LOUPIEN, Jacques LLOANSI, Serge MANAUT, Jean-Marie MAY-DAT, Vincent MIGNON, Edwige PARIS, Josette PUJOL, Roger SOLERE, Aimé BAGO, Maryse CAMPS MAURY, Annie TORGUE, Jean-Claude CHARLET).**

**La Président** rappelle que Mesdames Huguette BROCH et Juliette CASE ont quitté la salle et non pas pris part à l'examen et au vote.

**Huguette BROCH** souhaite remercier le conseil pour la confiance qui est faite.

## **8 ENVIRONNEMENT**

### **8.1 Bilan de la Commission Environnement**

**Henri SENTENAC**, président de la Commission Environnement, rend compte du bilan du mandat 2008-2014. Les bilans seront consultables sur le site de la communauté de communes.

## **8.2 DSP Fourrière Animale – avenant**

**Henri SENTENAC** propose au Conseil d'autoriser le Président à signer un avenant actant l'élargissement du périmètre d'intervention de Chenil 66 aux communes de Vernet-les Bains, Campoussy et Corneilla de Conflent.

**La Présidente** demande s'il y a des questions et soumet au vote.

**Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.**

## **9 PERSONNEL**

### **9.1 Bilan d'activité de la Commission Personnel**

**Serge CANTIER** rend compte du bilan du mandat 2008-2014. Les bilans seront consultables sur le site de la communauté de communes.

### **9.2 Modification du tableau des effectifs**

**Serge CANTIER** propose au Conseil de créer les grades suivants afin de permettre l'avancement des personnels suite à concours ou à l'ancienneté.

- 1 poste d'Animateur Territorial à Temps Plein
- 1 poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe à temps plein
- 1 poste d'Adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à temps plein
- 1 poste d'auxiliaire puéricultrice principal 2<sup>e</sup> classe à temps plein
- 1 poste d'Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps plein

**La Présidente** demande s'il y a des questions et soumet au vote.

**Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.**

## **10 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

### **10.1 Bilan de la Commission Aménagement du Territoire et Réserves Foncières**

**Claire SARDA VERGES**, présidente de la Commission Aménagement du Territoire et Réserves Foncières, rend compte du bilan du mandat 2008-2014. Les bilans seront consultables sur le site de la communauté de communes.

### **10.2 SCOT - Programme de travail 2014**

**Claire SARDA VERGES** propose au Conseil une méthodologie et un calendrier d'action pour l'année 2014, établi en collaboration avec l'AURCA. Elle en donne lecture.

## 11 CULTURE

### 11.1 Bilan de la Commission Culture

**Bernard LOUPIEN**, président de la Commission Culture, rend compte du bilan du mandat 2008-2014. Les bilans seront consultables sur le site de la communauté de communes.

### 11.2 Bilan de la Commission Transfrontalière

**Arlette BIGORRE**, présidente de la Commission Transfrontalière, rend compte du bilan du mandat 2008-2014. Les bilans seront consultables sur le site de la communauté de communes.

### 11.3 Changements des horaires d'ouverture à la Médiathèque intercommunale

**Bernard LOUPIEN** propose au Conseil de procéder au changement des horaires d'ouverture au public de la Médiathèque Intercommunale Pompeu Fabra de Prades.

Anciens Horaires :

-Mardi : 10h -13h/16h -19h

-Mercredi : 10h -19h

-Vendredi: 15h -19h (inchangé)

-Samedi : 10h -13h (inchangé)

Nouveaux Horaires :

**-Mardi : 10h -18h**

**-Mercredi : 10h -13h/15h -19h**

-Vendredi: 15h -19h (inchangé)

-Samedi : 10h -13h (inchangé)

**La Présidente** demande s'il y a des questions et soumet au vote.

**Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.**

## 12 BILAN DE LA COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

**Huguette BROCH**, présidente de la Commission Culture, par l'intermédiaire de Géraldine CAYROL, rend compte du bilan du mandat 2008-2014. Les bilans seront consultables sur le site de la communauté de communes.

## 13 BILAN DE LA COMMISSION AGRICULTURE

**Vincent MIGNON**, président de la Commission Agriculture, par l'intermédiaire de Géraldine CAYROL, rend compte du bilan du mandat 2008-2014. Les bilans seront consultables sur le site de la communauté de communes.

## 14 BILAN DE LA COMMUNICATION URBANISME

**Bernard MALPAS**, président de la Commission Urbanisme, rend compte du bilan du mandat 2008-2014. Les bilans seront consultables sur le site de la communauté de communes.

**La Présidente** pense que par rapport aux permanences du service urbanisme qui sont faites sur le canton d'Olette, cela risque de redémarrer en lien avec l'animation sur l'OPAH parce que lorsqu'il aura à la clé des aides pour la modernisation de l'habitat, il serait peut être judicieux de jumeler les permanences d'information sur les aides à l'habitat et les conseils du service urbanisme. Elle pense que compte tenu des liens entre le SCOT et l'urbanisme, il sera, peut-être, opportun de jumeler les deux commissions et n'en faire qu'une lors de la prochaine mandature.

## 15 BILAN DE LA COMMISSION COMMUNICATION

**José MONTESSINO**, président de la Commission Communication, rend compte du bilan du mandat 2008-2014. Les bilans seront consultables sur le site de la communauté de communes.

## 16 DECISIONS DU PRESIDENT

**La Présidente** rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil.

N°131-13

**Objet : Mission contrôle Technique et mission coordinateur Sécurité et Protection de la Santé relatives aux travaux de réaménagement de la déchetterie intercommunale de Prades**

**Considérant** qu'il convient de d'assurer une mission de Contrôle Technique et une mission de coordinateur Sécurité et Protection de la Santé dans le cadre des travaux de réaménagement de la déchetterie intercommunale de Prades, en phase conception et en phase réalisation ;

### DECIDE

Article 1 : De confier à la société SOCOTEC, située Zone Tecnosud ,140 rue James Watt, 66000 PERPIGNAN, la mission de Contrôle Technique pour un montant décomposé comme suit :

- Tranche ferme (S, PS, LE, LP, F, TH,) : 2.950€ HT
- Tranche conditionnelle (HAND et ATTHAND) : 400€ HT.
- Montant total : 3.350€ HT

Article 2 : De confier à la société PARENT Coordination SPS, sis 17 rue des Roses 66500 RIA SIRACH, la mission de coordinateur Sécurité et Protection de la Santé pour un montant de 1.220,55€ H.T soit 1.459,78 € T.T.C.

Article 3 : Dit que les crédits sont inscrits au budget annexe des OM.



N°132-13

**Objet : requalification friche La Bastide à Olette – Esquisses d'aménagement des différents scénarii d'implantation du giratoire à créer sur la RN116 et estimation financière**

**Considérant** qu'il convient de retenir un prestataire afin de débiter la mise en œuvre des prestations ;

### DECIDE

Article 1 : de confier à Elan Ingénierie la réalisation d'esquisses d'aménagement des différents scénarii d'implantation du giratoire à créer sur la RN 116 et estimation financière des travaux,

pour la requalification de la friche de la Bastide à Olette, pour un montant de 13.000 € HT soit, 15.548 € TTC.

Article 2 : Dit que les crédits sont inscrits au budget au chapitre 20.



N°133-13

**Objet : requalification friche La Bastide à Olette – Mission d'AMO partielle**

**Considérant** qu'il convient de retenir un prestataire afin de débiter la mise en œuvre des prestations ;

#### DECIDE

Article 1 : de confier à Elan Développement la réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage partielle sur le giratoire à créer pour assurer la desserte de la zone de la Bastide à Olette, comprenant cahier des charges, assistance à la consultation maîtrise d'œuvre et suivi ESQ-AVP. Le montant de la prestation est fixé à 8.750 € HT soit 10.465 € TTC.

Article 2 : Dit que les crédits sont inscrits au budget au chapitre 20.



N°162-13

**Objet : MAPA - Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel intercommunal 2014-2017**

**Considérant** qu'il convient de souscrire un contrat d'assurance des risques statutaires des agents de la Communauté de Communes ;

#### DECIDE

Article 1 : Il est souscrit un contrat d'assurance des risques statutaires des agents de la communauté de communes affiliés à la CNRACL auprès du groupement d'entreprises constitué de Genworth Assurances et Breteuil Assurances Courtage (mandataire).

Le contrat est souscrit pour une durée de 4 ans, du 1 janvier 2014 au 31 décembre 2017. Le montant de la cotisation annuelle est égal à 5,78% de la base de calcul. La base de calcul est formée par les éléments suivants :

- Traitements brut indiciaire soumis à retenue pour pension annuellement versé au personnel assuré,
- La nouvelle bonification indiciaire annuelle,

Le montant estimatif de la cotisation annuelle est de 45.000,19 € hors taxes d'assurances.

Article 2 : Les garanties souscrites dans le cadre de ce contrat d'assurance pour les agents affiliés à la CNRACL sont :

- Décès,
- Accident ou maladie imputable au service, maladies professionnelles sans franchise,
- Congés maladies graves sans franchise,
- Remboursement des prestations en nature en frais réels en cas d'accident ou maladie imputable au service, maladies professionnelles,
- Maternité, paternité, adoption, sans franchise, (option 1)
- Maladies ordinaires avec franchise de 15 jours ferme (option 2).

**Article 3 :** Les crédits seront prévus au budget principal et au budget annexe déchets de la Communauté de Communes, chapitre 012.



N°163-13

**Objet : contrat prestation de services médicaux**

**Considérant** qu'il y a lieu de conclure un contrat de prestations de services médicaux multi accueil « Les bouts d'choux » afin d'assurer un contrôle de l'hygiène générale de la structure et la surveillance de la santé des enfants de la crèche de la Communauté de Communes du Conflent pour son bon fonctionnement ;

**DECIDE**

**Article 1 :** Il est conclu un contrat de prestations de services médicaux multi accueil « les bouts d'choux » avec Yves COLIN, médecin généraliste et sportif domicilié 11 rue Pompeu Fabra Centre Médical 66500 PPRADES. La prestation donnera lieu à une intervention 1 fois par mois, une heure, ou à la demande de la directrice en cas d'urgence ou d'accident. La durée de la vaccination est fixée à une heure. La rémunération de celle-ci est équivalente à 4 consultations, soit 88,00 € au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

**Article 2 :** Le contrat est conclu pour une durée d'un an à date de signature du contrat renouvelable tacitement, sans pouvoir excéder une durée totale de 4 ans.

**Article 3 :** Dit que les crédits seront inscrits au budget de la Communauté de Communes du Conflent, chapitre 011.



N°01-14

**Objet : contrat maintenance site internet par LM Consulting**

**Considérant** qu'il y a lieu de conclure un contrat pour la maintenance du site internet de la communauté pour un meilleur entretien ;

**DECIDE**

**Article 1 :** Il est conclu un contrat de maintenance du site internet de la communauté avec LM Consulting, sise 3 place de l'Eglise 66360 SERDINYA. La prestation donnera lieu à un paiement de 864,00 € (TVA non applicable, article 293 B du CGI)

**Article 2 :** Le contrat est conclu pour une durée de trois ans. Il pourra être renouvelé dans les conditions prévues au contrat.

**Article 3 :** Dit que les crédits seront inscrits au budget de la Communauté de Communes du Conflent, chapitre 011.



N°02-14

**Objet : don de livres et revues**

**Considérant** le don de livres et de revues effectués par Madame LEROUX LAPASSAT à la médiathèque intercommunale de Prades ;

**Considérant** que ce don n'est pas grevé ni de conditions ni de charges ;

**DECIDE**

**Article 1 :** D'accepter le don de livres et revues de Madame LEROUX LAPASSAT dont la liste est annexée à la présente décision.

**Article 2 :** Le Directeur Général des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Communautaire sur le fondement de l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales.



N°04-14

**Objet : Construction d'un centre d'accueil de loisirs à Ria Sirach – Reprise des prestations de chape de ravoirage du lot 1 suite résiliation du marché.**

**Considérant** qu'en application de l'article L 622-22-III du Code de Commerce, le contrat est donc résilié de plein droit à date d'effet au jour du jugement ;

**Considérant** que la réunion prévue à l'article 47.1.1 du CCAG Travaux est fixée le 29/01/2014 (courrier envoyé à Me SAMSON, administrateur judiciaire) ;

**Considérant** que le montant des prestations restant à exécuter pour finaliser les prestations du lot 1 est inférieur à 15.000€ HT ;

**VU** l'article 28- III du Code des Marchés Publics ;

**Considérant** que les prestations de chape de ravoirage n'ont pas été exécutées par l'entreprise Vilmor Construction, et qu'il convient de les faire exécuter par une autre entreprise dans les meilleurs délais, afin de ne pas retarder la livraison du bâtiment ;

**VU** la consultation réalisée et les offres reçues le 21.01.2014 ;

**VU** l'offre économiquement la plus avantageuse présentée par l'entreprise C.Ylia et Belnégoce d'un montant de 2.399,25€ HT pour ces prestations ;

**DECIDE**

**Article 1er** : d'accepter le devis de l'entreprise C.Ylia et Belnégoce pour les prestations de chape de ravoirage, et de signer un marché avec cette entreprise pour les prestations décrites au CCTP, pour un montant de 2.399,25€ HT soit 2.879,10€ TTC.

**Article 2** : Dit que les crédits sont inscrits au budget chapitre 23.



N°07-14

**Objet : Travaux pistes DFCI – Maîtrise d'œuvre chantier programme FEADER 2013**

**Considérant** qu'il convient de retenir, dans le cadre de travaux de prévention contre les incendies de Forêt, un prestataire afin de réaliser la maîtrise d'œuvre de travaux pour les pistes DFCI du programme FEADER 2013 ;

**DECIDE**

Article 1 : De confier au bureau d'étude A.E.F Jérôme LOUVET, expert forestier, la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de piquetage et cubature d'une partie de la piste DFCI CO14, située sur la commune de Prades, pour un montant estimé à 4.226 € HT, soit 5.071,20 € TTC.

Article 2 : Dit que les crédits sont inscrits au budget au chapitre 23.



N°08-14

**Objet : Travaux pistes DFCI – Maîtrise d'œuvre**

**Considérant** qu'il convient de retenir, dans le cadre de travaux de prévention contre les incendies de Forêt, un prestataire afin de réaliser la maîtrise d'œuvre de travaux pour les pistes DFCI CO14 (Prades), CO113 (Catllar) et CO2 (Eus) ;

**DECIDE**

Article 1 : De confier au bureau d'étude A.E.F Jérôme LOUVET, expert forestier, la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux des pistes DFCI CO14, CO113 et CO2 situées respectivement sur les communes de Prades, Catllar et Eus, pour un montant estimé à 9.300 € HT soit 11.160 € TTC.

Article 2 : Dit que les crédits sont inscrits au budget au chapitre 23.



N°09-14

**Objet : Travaux pistes DFCI – Appui technique**

**Considérant** qu'il convient de retenir, dans le cadre de travaux de prévention contre les incendies de Forêt, un prestataire, afin de réaliser un appui technique à la préparation du programmes des travaux 2014 et 2015, auprès des communes membres de la Communauté de Communes du Conflent ;

**DECIDE**

Article 1 : De confier au bureau d'étude A.E.F Jérôme LOUVET, expert forestier, la mission d'appui technique pour les travaux des pistes DFCI pour un montant estimé à 10.000 € HT, soit 12.000 € TTC.

Article 2 : Dit que les crédits sont inscrits au budget au chapitre 23.



N°11-14

**Objet : contrat de maintenance**

**Considérant** qu'il y a lieu renouveler le contrat de maintenance pour le service de la médiathèque de la Communauté de Communes du Conflent pour son bon fonctionnement ;

**DECIDE**

Article 1 : Il est conclu un contrat de maintenance avec la société C3rb informatique 21 rue Saint Firmin 12850 ONET LE CHATEAU.

Article 2 : Le contrat est conclu pour une durée d'un an, renouvelable annuellement par reconduction expresse, sans pour autant que sa durée n'excède trois ans. Le suivi du logiciel est assuré moyennant le paiement des redevances trimestrielles hors taxes pendant toute la durée du suivi du logiciel dont le montant est fixé à 384,22 € H.T soit 461,06 € T.T.C, montant actualisable selon les conditions prévues au contrat.

Article 3 : Dit que les crédits seront inscrits au budget de la Communauté de Communes du Conflent, chapitre 011.

**17 QUESTIONS DIVERSES**

**L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente lève la séance à 01 h 00.**

**Les Conseillers Communautaires**

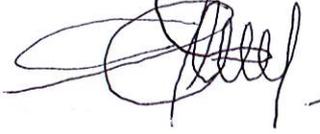
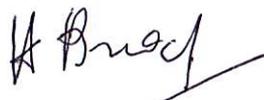
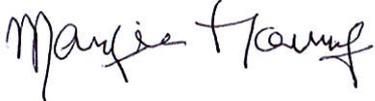
**AMBRIGOT**

**André**

**ARGILES**

**André**

Absent excusé

ARREDONDO	Rose-Marie	
BACO	Marie-Thérèse	
BAGO	Aimé	
BARDON	Fabienne	
BES	Pierre	Procuration à Charline TRILLES
BETOIN	Olivier	
BIGORRE	Arlette	
BOBE	Guy	Absent excusé
BOUVIER	Géraldine	
BOYER	Alain	Absent excusé
BROCH	Huguette	
BRUN	Anne-Marie	 Absente excusée
CAMPS	Nicolas	
CAMPS MAURY	Maryse	
CANTIER	Serge	
CASES	Juliette	

CASSOLY Guy Absent excusé

CASTEX Jean Absent excusé

CHANONIER Patrick

CHARLET Jean-Claude

CHAULET Yves

CLAVERE Roger

CRISTOFOL Sauveur Procuration à Francis SIDOS

CRISTOFOL Serge Absent excusé

DARNE Madeleine

DELCOR Yves

DELION Serge Procuration à François LIOT

DUHAUVELLE Chantal Absente excusée

EGEA André Absente excusé

ESCAPE Claude

FABREGAT Daniel Absent excusé

FARGE Jacques


<b>FAURE</b>	<b>Michel</b>	Procuration à Jean-Louis JALLAT
<b>FILLOLS</b>	<b>Christian</b>	Absent excusé
<b>GOZE</b>	<b>Etiennette</b>	
<b>GOZE</b>	<b>Jean-Claude</b>	Absent excusé
<b>GRATIOLET</b>	<b>Bernadette</b>	
<b>GUERLIN</b>	<b>Francis</b>	
<b>GUINEL</b>	<b>Odile</b>	Absente excusée
<b>JALIBERT</b>	<b>Brigitte</b>	
<b>JALLAT</b>	<b>Jean-Louis</b>	
<b>JUANCHICH</b>	<b>Serge</b>	Procuration à Fabienne BARDON
<b>LAMBERT</b>	<b>Bernard</b>	
<b>LAPORTE</b>	<b>Roland</b>	Procuration à Francis GUERLIN
<b>LAVILLE</b>	<b>Yves</b>	Absent excusé
<b>LIOT</b>	<b>François</b>	
<b>LLOANSI</b>	<b>Jacques</b>	Procuration à Bernard LOUPIEN
<b>LLOANSI</b>	<b>Betty</b>	Procuration à Jean MAURY

LOUPIEN

Bernard

MAJEAU

Jean-Marc



Absent excusé

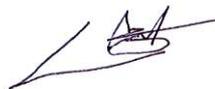
MALPAS

Bernard



MANAUT

Serge



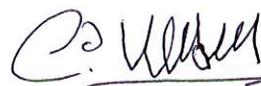
MARC

Inès



MARC

Claude



MARTINETTO

Claudette

MARTINEZ

Francis

Absent excusé

MASSINES

Alexandre

Absent excusé

MATTINGLY

Alan

MAURY

Jean



MAYDAT

Jean-Marie

Procuration à Serge MANAUT

MIGNON

Vincent



MONTESSINO

José

NIVET

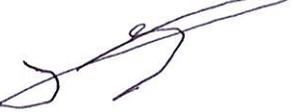
Eric

Absent excusé

PAGES

Jean



PARIS	Edwige	
PAYRE	Jean-Marie	Procuration à Jean-Claude CHARLET
PREVOT	Elisabeth	
PUIQUEMAL	Jean-Claude	Procuration à Juliette CASES
PUJOL	Josette	
RABAT	Gérard	
RAYNAUD	Marie Françoise	
ROBERT	Danielle	Absente excusée
ROUCH	Jean-Jacques	
SALIES	Stéphane	
SALIES	François	
SALVAT	Odette	
SANGLA	Jean-Paul	Absent excusé
SARDA VERGES	Claire	
SENTENAC	Henri	
SIDOS	Francis	

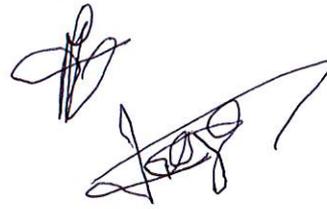
SOLERE

Roger

Procuration à Josette PUJOL

TEULIERE

Huguette



TORGUE

Annie

TRILLES

Charline



VILA

Alain



VILA

Louis



ZOBERMAN

Nathaniel

